

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : medji-augustin-csspi-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/95966c9f1631dd882054634f>

Date d'obtention : 2026-01-05 20:27:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode Sexto a été créée premièrement pour but d'avoir des interventions uniformes. Diminuer les délais de traitement de prise en charge de ce type de situation. Limitation de la propagation des images/vidéos. Elle permet aussi de préserver l'intégrité physique et psychologique de la ou les victimes ainsi que les autres personnes impliquées. Cela permet aussi d'augmenter le sentiment de sécurité des élèves victimes de cette situation ainsi que les parents qui sentent que leur enfant est bien accompagné dans le processus. Que la trousse Sexto chaque partie à un rôle et nous travaillons tous en collaboration. Intervenant du milieu, service policier et DPCP. Pour finir, la trousse Sexto est aussi mise en place pour tenir compte des intérêts de la victime. C'est aussi un outil pertinent pour les intervenants pour déterminer rapidement la nature des circonstances. C'est un bon guide pour pister les interventions des intervenants du milieu.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Comprendre qu'il y a différents impacts dans ce genre de situation. Les impacts physiques, psychologiques, sociales, judiciaires et financières. Elle a même des impacts sur la famille, dans la classe et l'entourage. Toutes les choses qui vont devoir être réfléchies pour assurer le plus que possible le bien-être de la victime dans les différentes sphères.

Chercher à comprendre le contexte, la nature, les intentions, l'étendue pour mieux comprendre les raisons pour lesquelles la situation s'est rendue jusqu'à là.

Faire la différence entre un acte impulsif et malveillant et intervenir de la bonne façon selon le cas qui se présente à moi.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai particulièrement faire attention pour ne JAMAIS voir ou chercher à voir le contenu dans le téléphone d'un élève car cela est considéré comme une infraction criminelle (pornographie juvénile). De respecter les questions dans le formulaire pour éviter de tinter la réponse de la victime.
En cas d'un cas acte malveillant, je dois appelé la police dans les plus bref délais.